

Mon service déchet demain

LES CHANGEMENTS À PARTIR DE 2022



Service Public de Prévention et
de Gestion des Déchets



Contactez le service
Redevance Incitative :
05 49 91 90 25

LES RAISONS DU CHANGEMENT

Le SIMER, Service public de prévention et de gestion des déchets, intervient pour 85 communes du Sud-Vienne. En 2018, suite à une phase d'études et de concertation publique, les élus ont fait le choix de faire évoluer le service de gestion des déchets.



Face aux enjeux environnementaux, à l'augmentation constante de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) et aux différentes lois, l'objectif est clair : **réduire de 100 kg par habitant la production de déchets (dont 80 kg dans les bacs noirs) et atteindre 65 % de valorisation des déchets recyclables d'ici 2025.**

Cette année 2021, est nécessaire pour préparer le nouveau service de gestion des déchets opérationnel au 1^{er} janvier 2022.



- 40 %

d'Ordures Ménagères Résiduelles
soit 120 kg en 2025 dans les bacs noirs



65 %
de déchets valorisés
53% en 2020



- 100 kg

de déchets/habitant
tous flux confondus
→ 552kg/hab en 2010
→ 450kg/hab en 2025



TRI
des déchets alimentaires à la source

QU'EST-CE QUI CHANGE ?



→ la généralisation de la **collecte en bacs individuels pucés (90% des usagers) ou de façon plus exceptionnelle en PAC* (10% des usagers)**
*(Point d'Apports Collectifs)



→ **l'adaptation des fréquences et du calendrier de collecte** correspondant à la réduction de la production de déchets



→ la mise en place d'un **mode de facturation individualisé : la Redevance Incitative**



→ l'accompagnement renforcé **pour le tri et la réduction des déchets** (composteurs, facilitation du tri...)

LES ÉTAPES

2021

DISTRIBUTION DES BACS À LA POPULATION ET MISE EN PLACE DES POINTS D'APPORTS COLLECTIFS

2022

MISE EN PLACE D'UN NOUVEAU SCHÉMA DE COLLECTE ET DE LA FACTURE À BLANC

2023

FIN DE L'ANCIEN MODE DE FACTURATION ET ENVOI DE LA PREMIÈRE REDEVANCE INCITATIVE



LES ÉQUIPEMENTS DE DEMAIN

ATTENTION : À N'UTILISER QU'À PARTIR DU 1ER JANVIER 2022 !

La collecte des déchets en **bacs individuels pucés** : un noir pour les déchets non valorisables (à déposer en **sacs**) et un jaune pour les emballages recyclables (sauf le verre) et papiers (à déposer en **vrac**). Les bacs sont équipés de puces permettant de comptabiliser le nombre de fois où le bac noir a été mis à la collecte.

L'objectif est donc de **réduire sa production de déchets** et de **ne mettre le bac noir à la collecte que s'il est plein**.

 Nombre de personnes au foyer	 Volume du bac d'ordures ménagères résiduelles	 Volume du bac de papiers et d'emballages recyclables
1 à 2 personnes	120 L	180 L
3 à 4 personnes	180 L	240 L
Plus de 5 personnes	240 L	360 L

ou en **Point d'Apports Collectifs**, accessible avec le pass déchet : une colonne pour les déchets non valorisables (à déposer en **sacs**) et une colonne pour les emballages recyclables (sauf le verre) et papiers (à déposer en **vrac**).

De façon exceptionnelle, d'autres équipements peuvent être proposés pour des raisons techniques (sacs rouges, bacs à clé).



BACS INDIVIDUELS PUCÉS
(90% DES FOYERS)



POINT D'APPORTS COLLECTIFS
(PAC) (10% DES FOYERS)

LA REDEVANCE INCITATIVE, UNE FACTURE INDIVIDUALISÉE

Le principe de la Redevance Incitative

Aujourd'hui, la production de déchets n'est pas prise en compte dans le calcul de la redevance. Demain un foyer produisant peu de déchets et triant correctement, paiera moins cher qu'un foyer qui ne trie pas ses déchets. Demain, la Redevance Incitative sera calculée comme l'eau ou l'électricité, avec une part fixe et une part variable.

PART FIXE

Elle comprend l'abonnement au service public de prévention et de gestion des déchets : collecte et traitement des ordures ménagères et des emballages et papiers recyclables ; collecte en déchèterie ; centre de tri, plateforme de compostage).



PART VARIABLE

Elle est calculée en fonction du **nombre de levées** du bac noir ou du nombre de dépôts de sacs noirs dans un point d'apports collectifs.



COMMENT TRIER ET RÉDUIRE ?

TOUS LES EMBALLAGES ET PAPIERS : DANS LE BAC DE TRI
bien vides, non emboîtés



BOUTEILLES ET FLACONS
EN PLASTIQUE



TOUS LES AUTRES
EMBALLAGES EN PLASTIQUE



EMBALLAGES
EN MÉTAL



EMBALLAGES EN CARTON
BRIQUES ALIMENTAIRES



CAHIERS, BLOC-NOTES,
IMPRESSIONS



JOURNAUX, REVUES,
MAGAZINES



COURRIER, LIVRES,
ENVELOPPES

TOUS LES EMBALLAGES EN VERRE : DANS LES BORNES
sans bouchon, ni capsule



BOCAUX



BOUTEILLES



POTS

TOUS LES BIODÉCHETS : DANS LE COMPOSTEUR
y compris les mouchoirs et serviettes en papier



DÉCHETS DE
JARDIN



RESTES DE REPAS



ÉPLUCHURES



VÉGÉTAUX



FILTRES À CAFÉ ET
SACHETS DE THÉ



AGRUMES

COMMENT LE SIMER VOUS AIDE ?



GESTES DE PRÉVENTION

Le SIMER vous aide à mieux trier et à réduire vos déchets. Un guide spécial Redevance Incitative sera mis à disposition fin 2021. Retrouvez les autres guides sur www.simer86.fr



AIDE AU COMPOSTAGE

Le SIMER organise des ventes de composteurs individuels à 15 €. Vous pouvez également nous contacter si vous souhaitez mettre en place un composteur collectif en établissement ou pour un groupe de 6 foyers engagés.



AIDE AUX CHANGES LAVABLES

Le SIMER propose désormais une nouvelle aide à l'achat pour les changes lavables. Retrouvez toutes les informations sur www.simer86.fr



Vous avez des questions ?

Contactez-nous :

05 49 91 90 25

ou retrouvez notre FAQ sur www.simer86.fr



Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets

Eco-Pôle- La Poudrerie - 86320 SILLARS

05 49 91 96 42 - ecopole@simer86.fr

www.simer86.fr

Facebook/ EcoPole

LinkedIn/ SIMER - Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural



Mon service déchet demain

LES CHANGEMENTS À PARTIR DE 2022



Service Public de Prévention et
de Gestion des Déchets



Contactez-nous :

05 49 91 90 25

redavanceincitative@simer86.fr

Retrouvez notre FAQ sur

www.simer86.fr

